

L'écoute :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A reconnaître le résident comme une personne unique quel que soit son état physique et psychique,
- A être vigilante aux changements de comportements,
- A être à l'écoute, attentive aux besoins et attente du résident,
- A communiquer avec le résident sans porter de jugement de valeur,
- A encourager la communication en parlant au résident avec douceur, face à lui et à sa hauteur,
- A éviter d'avoir une discussion avec ses collègues sans tenir compte de la présence du résident.

Les liens avec les proches :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A être à l'écoute et disponible,
- A savoir les rassurer et à prendre en compte leurs demandes,
- A faire des familles des partenaires : investir les familles dans l'accompagnement de leur proche au quotidien (RDV, courses, divers, ...),
- A essayer de répondre à leurs attentes, dans la mesure du possible.
- Sous réserve de l'accord du résident, à prévenir systématiquement les familles lors de chutes importantes et d'hospitalisation,
- A leur apporter un soutien administratif au bénéfice de leur proche.

La nuit :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A répondre aux appels malades durant la nuit,
- A effectuer plusieurs rondes la nuit pour sécuriser le résident,
- A transmettre au personnel de nuit les informations nécessaires à la sécurité des résidents.

Les moments de détresse :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A être présente, à l'écoute du résident en essayant de répondre à ses angoisses,
- A proposer des sorties pour changer les idées du résident,
- A proposer au résident un accompagnement personnalisé.

L'image de soi :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A valoriser les savoir-faire des résidents notamment à travers le journal de la résidence, les expositions,...
- A proposer un accompagnement, dans le cadre des projets personnalisés, pour l'achat de vêtements,...
- A prendre en compte les loisirs qui intéressent le résident,
- A inciter le résident à prendre rendez-vous chez la coiffeuse, la pédicure,...
- A faire intervenir tout professionnel à la demande du résident.



LA CHARTE DE BIEN-ÊTRE

Foyer du Léman

RESIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES AGÉES

L'équipe du Foyer du Léman a développé, depuis plusieurs années, une réelle volonté d'accompagnement des résidents par la bien-être et l'écoute bienveillante.

En effet, elle est convaincue que les résidents ont besoin de professionnels compétents, conscients de leur mission et respectueux de la dignité des personnes accompagnées.

Plusieurs formations se sont déroulées au sein de l'établissement, où une culture professionnelle partagée a émergé.

L'équipe, au terme de ces formations, a souhaité élaborer une charte, fruit d'une réflexion commune et partagée par tous, qui reprenne de façon concrète, ce à quoi les professionnels du Foyer du Léman s'engagent, au quotidien.

Cette charte s'applique bien sûr à toute l'équipe de la résidence autonomie, mais également aux professionnels intervenant au sein de la structure. Nous sommes heureux de vous la faire partager et restons à votre écoute pour toute suggestion.

Bonne lecture,

Anne-Marie DEVILLE
Directrice

L'accueil :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A souhaiter la bienvenue au nouveau résident autour d'un goûter ou d'une animation,
- A présenter le nouveau résident aux autres résidents au moment du repas ou des activités,
- A présenter le nouveau résident à ses voisins proches,
- A proposer aux familles de prendre les repas avec leur proche à l'entrée,
- A présenter toute l'équipe, l'établissement et son fonctionnement,
- A répondre à l'ensemble des questions. si l'équipe est dans l'incapacité d'apporter une réponse immédiate, elle se renseigne et revient au plus vite vers le résident,
- A personnaliser la porte de l'appartement et la boîte aux lettres.

Le respect et l'intimité :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A respecter le résident en l'appelant par son nom de famille et en le/la vouvoyant,
- A ne porter aucun jugement sur le résident quelle que soit son histoire, ses idées ou sa religion,
- A respecter le rythme de vie du résident, ses habitudes (respect des plannings adaptés en fonction de ses besoins et de son projet personnalisé),
- A frapper à la porte et attendre une réponse avant de rentrer dans l'appartement et à fermer la porte derrière elle lors des divers accompagnements,
- A respecter le secret professionnel et la confiance donnée en ne partageant pas les renseignements concernant un résident avec les autres résidents,

- A respecter le choix du résident à être seul,
- A respecter la sexualité du résident et sa vie affective.

La sécurité :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A mettre à disposition du résident un appel malade et préconiser le téléalarme si besoin,
- A proposer de fermer à clé le logement pour la sécurité du résident,
- A dépanner rapidement, en cas de dysfonctionnement, en faisant appel à la maintenance de l'établissement.

La préservation de l'autonomie :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A laisser faire le résident le plus longtemps possible en fonction de ses capacités et de ne pas faire à sa place,
- A respecter la liberté d'aller et venir du résident à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement en fonction de ses capacités tout en veillant à sa sécurité,
- A respecter les refus du résident,
- A proposer d'adapter l'environnement pour éviter les chutes (retrait des tapis, ...),
- A proposer l'utilisation de matériel ergonomique en fonction des besoins du résident (lit médicalisé, chaussures adaptées, déambulateur, canne, tabouret pour la douche, réhausseur de toilette,...).

L'accompagnement dans les « soins » :

Bien que non-médicalisée, la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A être le relais et assurer la coordination avec les

divers professionnels de santé,

- A assurer les « petits soins » au quotidien (bas de contention, patch, application de crème,...)
- A évaluer le niveau de fragilité régulièrement et plus si besoin et à proposer des actions correctrices,
- A alerter les proches et le médecin traitant, en cas de fragilité physique, d'évolution de l'état de santé et de la douleur du résident,
- A expliquer les démarches engagées au résident.

La mobilité :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A mettre à disposition du matériel adapté pour préserver la mobilité du résident le plus longtemps possible,
- A faire en sorte que le résident soit confortablement installé.

Les animations :

L'équipe de la Résidence Autonomie « Foyer du Léman » s'engage :

- A afficher chaque semaine le planning d'activités dans chaque pavillon,
- A informer individuellement les résidents pour les sorties extérieures,
- A inciter sans imposer,
- A proposer des animations en fonction des souhaits des résidents (d'après les projets personnalisés ou discutés en Conseil de la Vie Sociale et en Réunion Générale d'Information),
- A adapter les animations en fonction des capacités de chacun de façon à ne pas mettre en échec le résident mais à le valoriser,
- A convier les familles aux animations.

